

Reims le 7 décembre 2017

La rectrice de l'académie de Reims
Chancelière des universités
à
Destinataires in fine



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

rectorat

direction des ressources humaines
division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
DPATE

Référence :
n°0084/17-18/DPATE/MCS/VM
Affaire suivie par
Sylvie HOFMANN
Marie-Christine SCHMIDT
Catherine BERNAERT
Téléphone
03.26.05.68.95
03.26.05.68.97
03.26.05.69.03
Fax
03.26.05.69.79
Courriel :
Ce.dpate@ac-reims.fr

1, rue Navier
51082 Reims cedex

accueil du public
du lundi au vendredi
8h30-12h30 | 13h30-17h

OBJET : MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE RENTREE 2018

- des personnels administratifs de catégorie C,
- des personnels ITRF de catégorie C,
- des personnels infirmiers,
- des personnels de service social

Référence : B.O.E.N. spécial n° 4 du 23 novembre 2017.

Je vous prie de bien vouloir attirer l'attention des personnels souhaitant obtenir une mutation **dans une autre académie** sur les modalités de participation au mouvement inter-académique pour l'année 2018.

I – PRE-INSCRIPTION AU MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE :

Les personnels de l'académie de Reims candidats à une mutation vers **une autre académie** doivent impérativement **se pré-inscrire** sur l'application **AMIA**, à l'aide de leur NUMEN, à l'adresse suivante :
<http://www.ac-reims.fr>

Rubrique:

PERSONNEL

- mouvements des personnels
- mouvement inter-académique et outre-mer 2018
- personnels administratifs
ou personnels médico-sociaux
ou personnels techniques, ouvriers et de service
- participation au mouvement pré-inscription sur l'application AMIA
- sélectionner votre corps d'appartenance

à compter du 11 janvier 2018 jusqu'au 8 février 2018.

Cette application, commune à l'ensemble des académies, permettra à chacun de **sélectionner 3 académies d'affectation au maximum**, autres que celle de Reims.

II – PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE :

Dans un second temps, la saisie des vœux s'effectuera, toujours sur l'application AMIA, suivant des dispositions et un calendrier propres à chaque académie qui vous seront communiqués ultérieurement.

Il est recommandé aux agents souhaitant quitter l'académie de se renseigner auprès du rectorat de l'académie d'accueil, pour connaître les dates de leur mouvement intra-académique.

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Vincent Philippe



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Liste des destinataires

Madame la directrice et messieurs les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de la Haute-Marne de la Marne des Ardennes et de l'Aube
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Monsieur le président de l'université de Reims Champagne – Ardenne
Monsieur le directeur de l'université de technologie de Troyes
Monsieur le directeur de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne
Madame la directrice du CROUS de Reims
Monsieur le directeur du réseau Canopé de Reims
Monsieur le directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de la cohésion sociale Grand-Est
Monsieur le directeur du CREPS de Reims
Madame la responsable du SAIO, DRONISEP de Reims
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Madame et Monsieur les secrétaires généraux adjoints
Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du rectorat
Madame le docteur CASANOUE, médecin de l'Éducation nationale, conseiller technique de la rectrice
Madame le docteur STIENNE, médecin de prévention
Madame MEYER Marie-Aude, infirmière conseillère technique de la rectrice
Madame DESTREZ Dominique, conseillère technique de service social de la rectrice
Madame AVIGLIANO Isabelle, chef du bureau des relations sociales et de l'accompagnement des personnels.